

Union européenne et vases communicants

auteur : Philippe Brindet
date : 28 avril 2005

La presse se fait l'écho de nouvelles alarmantes concernant le transfert d'activités industrielles de la France vers d'autres régions à bas coûts de main-d'oeuvre ainsi que des offres de reclassement de salariés dans de tels bassins d'emplois à très faibles salaires et bénéficiant de la protection sociale la plus nulle possible.

*
* *

Le traité de Nice et le projet de constitution européenne ont inflexiblement imposé un modèle capital socialiste qui réalise l'amalgame entre un objectif capitaliste et des contraintes socialistes. Particulièrement, le dogme de la libre concurrence tel que l'union européenne l'entend depuis trente ans se décline notamment dans le principe que le consommateur devrait bénéficier d'une baisse permanente des prix.

Une telle baisse des prix se constate sans contestation possible sur un grand nombre de produits de grande consommation notamment. Il en résulte en particulier que le coût salarial de la production de tels produits devient insupportable pour les entreprises de production basés sur le territoire économique de l'union européenne. En réponse, il en résulte donc que les salariés de ces entreprises ne peuvent placer leur travail et doivent donc nécessairement s'expatrier là où se trouve l'outil de travail.

Il en résulte alors que l'union européenne devient un espace plein de consommateurs et vide de salariés. Le fait que la majorité des consommateurs sont des salariés indiffère complètement nos dirigeants. D'autant plus que, par les mécanismes de bouclage de l'économie contemporaine, la plupart des autres modes de rémunération sont évidemment touchés de même. C'est particulièrement le cas des honoraires des prestataires extérieurs aux entreprises et qui leur fournissent la plupart des services performants qu'une entreprise ne peut se réserver dans un contrat de travail.

*
* *

Plus encore, les consommateurs qui ne soient ni salariés ni libéraux, sont généralement des rentiers et cette rente est majoritairement assise sur le salaire. C'est exactement le cas de la rente constituée par les pensions de retraite dans les régimes de retraite par répartition. Il en résulte donc que, très essentiellement, les consommateurs rentiers seront eux aussi frappés par l'appauvrissement entraîné par la délocalisation tant des outils de production que du travail lui-même.

Il n'est pas difficile par ailleurs de voir que les autres rentes, comme celles issues des produits boursiers, auront une tendance irrépressible à s'expatrier d'elles-mêmes,

puisque, les états du capital socialisme devront établir une nouvelle taxation leur permettant de pérenniser leur oppression sur les citoyens misérables qui subsisteront sur le territoire de l'union européenne. La fiscalité de la rente boursière est déjà considérablement élevée puisqu'elle dépasse les 60 % de prélèvement. On peut donc facilement prévoir que cette zone économique non plus ne devrait pas perdurer bien longtemps sur le territoire de l'union européenne.

*
* *

Comment le citoyen de cette union européenne pourra-t-il donc survivre ?

Deux mouvements contraires semblent s'imposer.

Tout d'abord, attirés par le mirage d'une fausse richesse de l'espace économique de l'union européenne, un nombre considérable d'immigrés très peu éduqués et imprégnés d'une infra culture pré- industrielle, s'installe progressivement sur le territoire de l'union. La présence de plus en plus importante de ces minorités conduit évidemment à une paupérisation dans l'espace européen. La lutte contre cette pauvreté interne à l'union mobilise, pour d'évidentes raisons humanitaires, une part de plus en plus importante des budgets sociaux à la fois des états membres et de l'union elle-même. Il en résulte un transfert de richesse des individus éduqués et autrefois productifs dans le territoire qu'occupe maintenant l'union vers des individus improductifs et pauvres. Le résultat simplement prévisible est que il arrivera un moment où le niveau de richesse perceptible dans l'union aura rejoint celui des pays sous-développés qui conduira à un arrêt de l'immigration économique.

Mais ensuite, ainsi qu'on l'a aperçu plus haut, le citoyen de l'union européenne étant avant tout un salarié ou directement associé au salariat, ne pourra se maintenir sur le territoire de l'union dans lequel il ne pourra pas atteindre ses objectifs culturels naturels. Il devra donc s'expatrier vers d'autres territoires dans lesquels il pourra s'exprimer plus valablement. Cette expatriation existe déjà vers des territoires économiquement plus développés, d'abord sur le territoire de l'union elle-même, comme le montre l'immigration vers la Grande-Bretagne d'universitaires et de cadres français, mais aussi hors du territoire de l'union et principalement vers le Japon et les États-Unis. Ce second mouvement accélérera bien entendu la baisse du niveau de richesse du territoire de l'union.

Enfin, il est évident que les personnes âgées vont être sacrifiées. Déjà, les premières lois imposant une stratégie eugéniste de la population par élimination des sujets les plus âgés et malades sont en vigueur sur le territoire de l'union.

Est-il besoin d'expliquer plus loin les choses de la vie ?
